



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

⑯ Numéro de publication:

**0 013 518**  
A1

⑯

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑯ Numéro de dépôt: 79401018.1

⑯ Int. Cl.<sup>3</sup>: E 04 H 1/12

⑯ Date de dépôt: 14.12.79

⑯ Priorité: 03.01.79 FR 7900096

⑯ Demandeur: Losay, Jacques  
11, Avenue Pasteur  
F-89000 Auxerre(FR)

⑯ Date de publication de la demande:  
23.07.80 Bulletin 80/15

⑯ Inventeur: Losay, Jacques  
11, Avenue Pasteur  
F-89000 Auxerre(FR)

⑯ Etats Contractants Désignés:  
AT BE CH DE GB IT LU NL SE

⑯ Mandataire: Moulines, Pierre et al,  
Cabinet BEAU de LOMENIE 55, rue d'Amsterdam  
F-75008 Paris(FR)

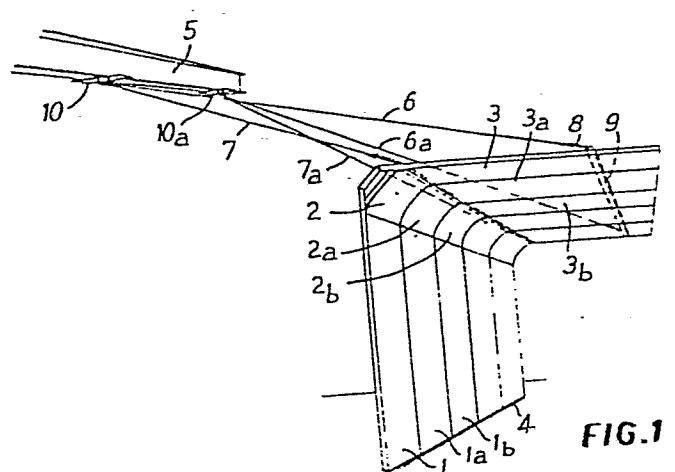
⑯ Dispositif modulaire pour l'aménagement de locaux notamment de locaux commerciaux.

⑯ Le dispositif modulaire comprend au moins un élément de cloison verticale (1, 1a, 1b) qui est relié de façon rigide par un élément de cloison intermédiaire (2, 2a, 2b) à au moins un élément de plafond (3, 3a, 3b.)

L'invention est utilisée pour la réalisation d'aménagements de locaux commerciaux.

EP 0 013 518 A1

.../...



Dispositif modulaire pour l'aménagement de locaux notamment de locaux commerciaux.

La présente invention a pour objet un dispositif modulaire pour l'aménagement de locaux notamment de locaux commerciaux.

L'équipement des locaux commerciaux, magasins, bureaux, halls d'exposition, etc., doit répondre actuellement à plusieurs impératifs. En effet, de tels équipements doivent être réalisés rapidement, et ceci exclut le fait d'avoir recours aux corps d'état traditionnels, tels que les maçons, les plâtriers, les enduisseurs, et les peintres dont les temps de travail sont toujours importants et dont les travaux nécessitent de plus, des délais de séchage et de finition. Cet équipement doit être économique et ceci ne peut être obtenu qu'en mettant en oeuvre, des dispositifs industrialisés dont les devis sont faciles à établir et sans surprise.

Par ailleurs, il faut prévoir une grande souplesse d'utilisation et ceci ne peut être obtenu que grâce à l'utilisation de tablettes et d'éléments de rangement permutable.

Pour réaliser cet équipement de locaux il est actuellement connu d'utiliser des systèmes dérivés du principe des rayonnages de réserves. Ces dispositifs équipent principalement les magasins présentant une grande surface et dont les ventes sont très importantes.

Il s'agit de meubles muraux et de "gondoles" dont le caractère mobilier reste accentué. D'autres dispositifs forment en même temps cloisonnage et évitent ainsi, certains travaux de second oeuvre.

Pour remédier à ces inconvénients on utilise suivant l'invention, un dispositif modulaire pour l'aménagement de locaux.

Conformément à la présente invention le dispositif comprend au moins un élément de cloison verticale qui est relié de façon rigide par un élément de cloison intermédiaire à au moins un élément de plafond.

5 Ce dispositif a pour avantage de permettre la réalisation d'un équipement pratiquement indépendant des contraintes du bâtiment.

10 Il permet de réaliser des cloisons et des plafonds d'un seul tenant, qui servent en même temps, de supports aux tablettes et aux différents présentoirs nécessaires à l'exposition des marchandises, ainsi qu'à la mise en place 15 de panneaux de signalisation et d'affiches publicitaires.

15 Le dispositif peut être autoportant lorsqu'il comporte deux demi-structures assemblées à leur partie supérieure ou autostable en n'utilisant qu'une demi-structure, qui est alors maintenue en équilibre par des câbles fixés 20 sur la charpente du bâtiment.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre de plusieurs modes de réalisation et en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

25 - La figure 1 est une vue en perspective d'un mode de réalisation du dispositif modulaire en forme d'auvent pour l'aménagement de locaux ;

30 - La figure 2 est une vue en perspective d'un autre mode de réalisation, autoportant du dispositif suivant l'invention ;

- La figure 3 est une vue en élévation latérale du dispositif modulaire suivant l'invention ;

- La figure 4 est une vue en coupe suivant la ligne IV-IV de la figure 3 ;

35 - La figure 5 est une vue en élévation d'une entretoise.

A la figure 1 on a représenté un mode de réalisation d'un dispositif modulaire en forme d'auvent destiné à être monté dans un local, ledit dispositif comprenant une série d'éléments verticaux 1, 1a, 1b assemblés constituant une cloison verticale, reliée de façon rigide par une série d'éléments intermédiaires 2, 2a, 2b, à une série d'éléments horizontaux 3, 3a, 3b, assemblés pour former un plafond.

La partie inférieure de la cloison verticale 1, 1a, 1b est engagée dans un rail 4 solidaire du sol, alors que le plafond 3, 3a, 3b est relié à un organe 5 de la charpente par deux paires de câbles 6, 6a et 7, 7a.

La paire de câbles 6, 6a est fixée à l'une de ses extrémités au moyen de ridoirs 7 sur un palonnier raidisseur 9 disposé à proximité du bord libre du plafond 3, 3a, 3b, et à son autre extrémité, sur des anneaux de platines d'ancre 10, 10a solidaires de l'organe de charpente 5.

L'autre paire de câbles 7, 7a est fixée à l'une de ses extrémités sur des organes solidaires de la partie correspondant aux éléments de liaison 2, 2a, 2b et à son autre extrémité, sur les anneaux des platines d'ancre 10, 10a.

Cette disposition permet d'obtenir un ensemble autostable, les câbles ayant pour effet, de s'opposer au poids de l'auvent et de maintenir ainsi, l'ensemble en équilibre permanent.

Le dispositif étant modulaire, il est ainsi possible d'aménager tous les genres de locaux.

A la figure 2 on a représenté un autre mode de réalisation du dispositif qui est formé de deux auvents ou demi-structures 11, 11a identiques à ceux décrits précédemment et représentés à la figure 1 et qui sont assemblés à leur partie supérieure par les bords libres des éléments de plafond 3, 3a, 3b au moyen d'organes d'assemblage pour constituer un dispositif autoportant en forme de voûte.

Cet ensemble présente ainsi deux cloisons verticales, espacées l'une de l'autre et reliées à leur partie supérieure par un plafond.

Chaque auvent ou demi-structure représentée plus 5 en détail aux figures 3, 4 et 5, est constitué de montants 12 qui sont reliés entre eux par des entretoises 13 engagées par des crochets 14 dans des trous 15 ménagés dans lesdits montants.

Les montants 12 reposent au moyen de vérin 16 de 10 réglage en hauteur sur un rail 17 en appui sur le sol. A leur partie supérieure, les montants 12 sont reliés au moyen de jambes de force 18, 18a à des profilés horizontaux 19 reliés entre eux par des entretoises 13, lesdites jambes de force 18, 18a étant fixées sur les montants 12 et 15 les profilés 19 au moyen de boulons 20.

Sur les montants 12 sont fixés au moyen de taquets 33, des panneaux rigides verticaux 21 correspondant aux éléments 1, 1a, 1b, alors que sur les jambes de force 18 sont fixés des panneaux incurvés 22 correspondant aux éléments intermédiaires 2, 2a, 2b et sur les profilés horizontaux 19, des panneaux 23 correspondant aux éléments de plafond 3, 3a, 3b.

Les panneaux 21, 22 et 23 sont reliés entre eux par des profilés 24 en forme de H, afin d'obtenir une face 25 continue.

Dans le cas de la figure 2, et comme représenté à la figure 3, la liaison entre les deux auvents ou demi-structures 11, 11a est réalisée au moyen de manchons de raccordement 25 qui sont engagés à leurs extrémités, dans 30 les profilés respectifs 19 des deux demi-structures 11, 11a.

Les profilés 19 (figures 3 et 4) présentent des trous dans lesquels sont engagées des tiges 26 maintenues par des goupilles 26a et qui sont solidaires d'un rail 27 dans lequel sont engagés des organes de suspension 28 susceptibles de porter des panneaux 29 ou des organes d'éclairage 30 (figure 2).

De même dans les montants 12 il est prévu des trous permettant le montage de consoles 31 sur lesquelles reposent des tablettes 32 et le montage de bandeaux lumineux 34.

5 Bien entendu diverses modifications peuvent être apportées par l'homme de l'art aux dispositifs ou procédés qui viennent d'être décrits uniquement à titre d'exemples, non limitatifs, sans sortir du cadre de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

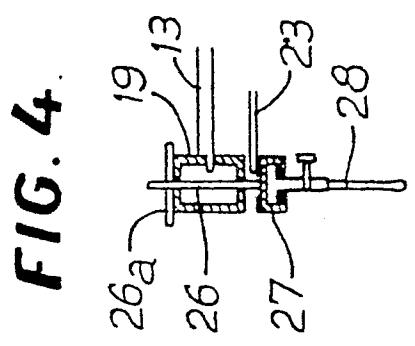
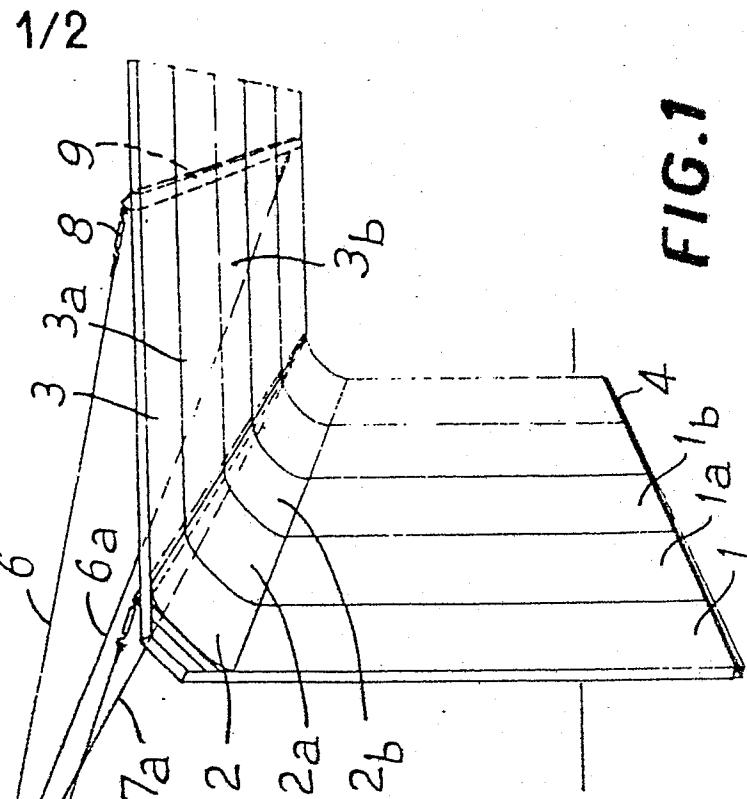
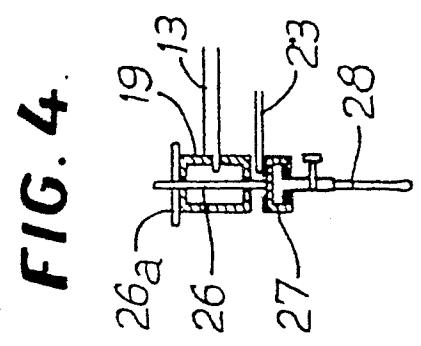
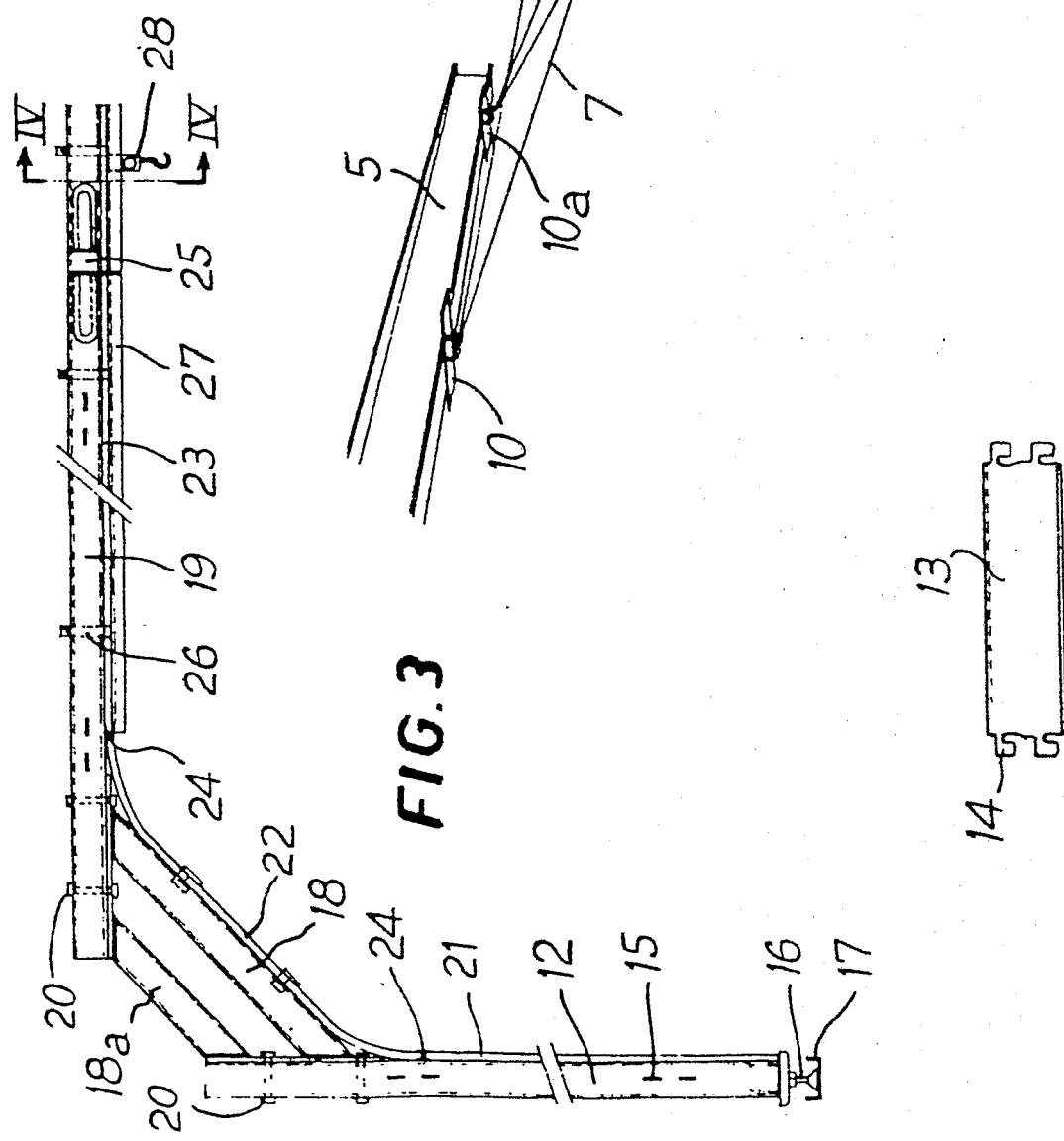
---

1. Dispositif modulaire pour l'aménagement de locaux commerciaux, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un élément de cloison verticale qui est relié de façon rigide par un élément de cloison intermédiaire à au moins, un élément de plafond.  
5
2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est constitué d'une demi-structure ou auvent comprenant un série d'éléments assemblés constituant une cloison verticale, reliés de façon rigide par une série 10 d'éléments intermédiaires à une série d'éléments horizontaux, assemblés pour former un plafond, ledit auvent étant retenu par des câbles fixés sur le plafond et sur un organe d'appui solidaire de la charpente du local dans lequel est disposé l'auvent.  
15
3. Dispositif suivant la revendication 2, caractérisé en ce que la partie inférieure de la cloison verticale est engagée dans un rail solidaire du sol.  
20
4. Dispositif suivant les revendications 2 et 3, caractérisé en ce que le plafond de l'auvent est relié à un organe de la charpente du local par deux paires de câbles qui sont reliés respectivement, à un palonnier raidisseur disposé à proximité du bord libre du plafond et à des organes de fixation prévus sur la partie correspondant aux éléments intermédiaires de liaison.  
25
5. Dispositif suivant les revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il est autoportant et comprend deux auvents ou demi-structures assemblés par le bord libre de leur plafond afin de constituer un ensemble présentant deux cloisons verticales, espacées l'une de l'autre et reliées 30 à leur partie supérieure par un plafond.  
35
6. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est constitué de montants entretoisés entre eux et reliés à des profilés  
40

horizontaux au moyen de jambes de liaison, afin de former un ensemble rigide sur lequel sont fixés des panneaux verticaux, des panneaux incurvés intermédiaires et des panneaux horizontaux.

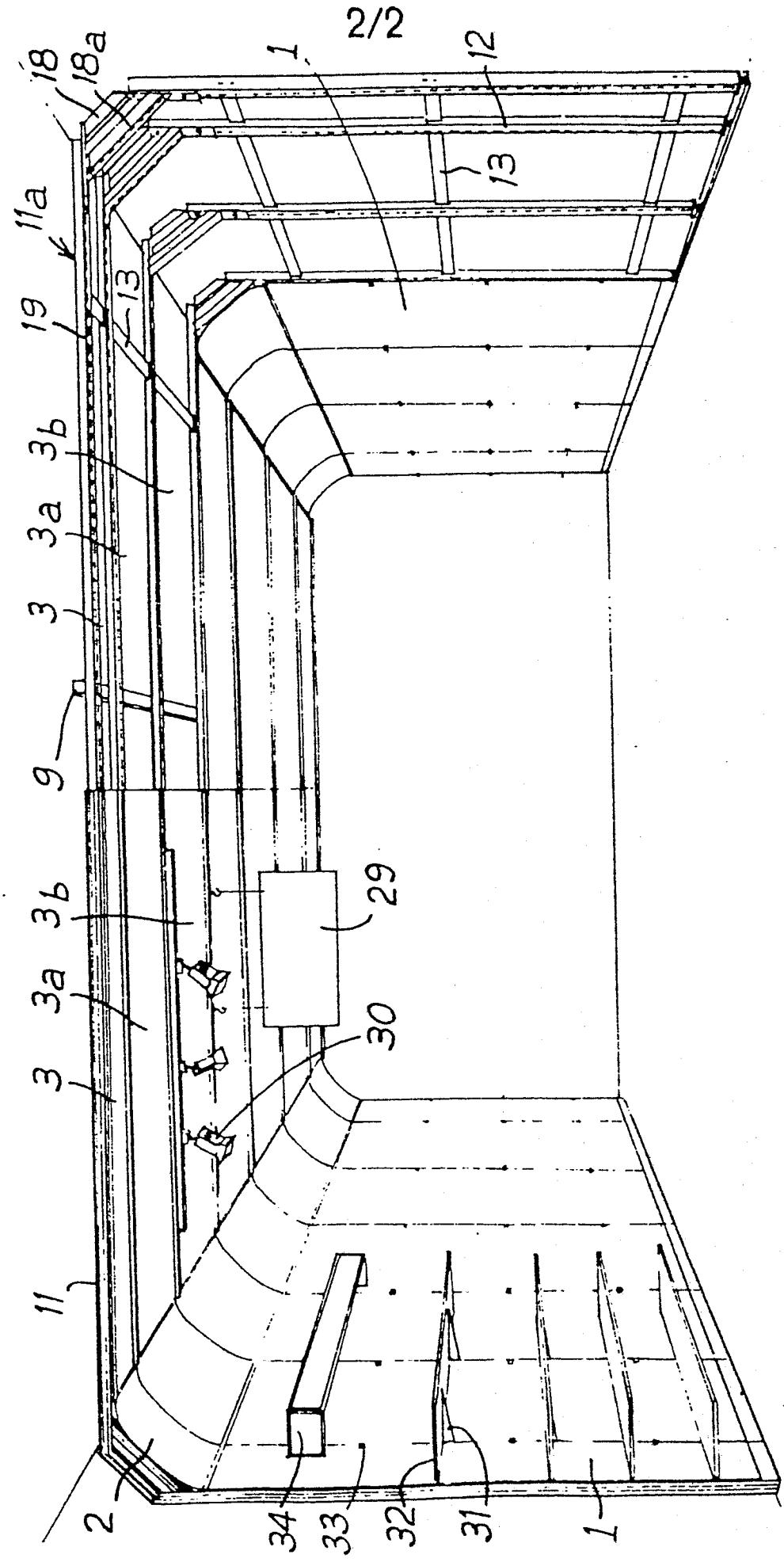
- 5 7. Dispositif suivant la revendication 6, caractérisé en ce que les montants et les profilés horizontaux sont perforés et reçoivent des taquets maintenant les panneaux et différents accessoires.

0013518



0013518

FIG. 2





Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 1)
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 1)
	<p><u>DE - A - 2 655 981</u> (LAMERIS)</p> <p>* Page 5, alinéas 3,6,7,8; page 6, alinéas 2,3; figures 1,2 *</p> <p>---</p> <p><u>GB - A - 115 061</u> (MARKS)</p> <p>* Page 1, lignes 12-16; page 2, lignes 15-31; figures 1-11 *</p> <p>---</p> <p><u>GB - A - 23 669 - AD 1909</u> (LINKE)</p> <p>* Page 1, lignes 28-33, 39-45; page 2, lignes 10-12; revendication 1; figure 1 *</p> <p>---</p> <p><u>US - A - 3 885 362</u> (POLLOCK)</p> <p>* Colonne 1, lignes 44-53; colonne 3, lignes 58-65; figures 1,4 *</p> <p>----</p>	1,2,5, 6	E 04 H 1/12
		1,2,5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 1)
		1,2,4	E 04 H
		3	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interference D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons  &: membre de la même famille, document correspondant
X	Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications		
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA Haye	24-03-1980	CAVALERI	